



HAUTE AUTORITÉ
POUR LA TRANSPARENCE
DE LA VIE PUBLIQUE

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

**en qualité de Conseiller Régional
Bourgogne-Franche-Comté**

N O M : GILLE

P R E N O M : Grégoire

- ☐ **Date de nomination ou d'entrée en fonctions : 04 / 01 / 2016**
- ☐ **Date de renouvellement ou de fin de fonctions : ... / ... / 2021**

Indications générales

- 1) En vertu de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 susvisée, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.
- 2) En vertu du I de l'article 4 et du I de l'article 11 de la même loi, la déclaration d'intérêts, qui vise à prévenir la survenance des conflits d'intérêts porte sur les intérêts détenus à la date d'élection et dans les cinq années précédant cette date. La déclaration précise le montant des rémunérations, indemnités ou gratifications perçues au titre des éléments mentionnés aux 1° à 5° et 8° de la présente déclaration.
- 3) La mention "néant" doit être portée dans les rubriques non remplies.
- 4) La déclaration doit être signée personnellement et chaque page paraphée.

Renseignements personnels :

Année de naissance : 1963

Profession : ingénieur

Adresse à utiliser pour le courrier :

Coordonnées téléphoniques :

Mail à utiliser pour le courriel :

*

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination :

Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
le 4 janvier 2016, j'étais inscrit à Pôle Emploi et donc en recherche d'emploi.	5 322 € (allocation nette mensuelle de décembre 2015).
Depuis le 02/02/2016, j'ai repris une activité professionnelle dans la Société Jean-Paul MARTINI en tant que Directeur Général de cette société	4 200 € (salaire brut mensuel)

2° Les activités professionnelles ayant donné lieu à rémunération ou gratification exercées au cours des cinq dernières années :

Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
<u>jusqu'au 18/11/2011 :</u> Directeur des Opérations ArcelorMittal Total Offer Processing ZA Nord – 70 400 HERICOURT	97 000 € (salaire brut annuel)
<u>du 02/05/2012 au 10/02/2014 :</u> Directeur Industriel Hardy 12 rue des Prés – 25 400 AUDINCOURT	82 400 € (salaire brut annuel)
<u>depuis le 11/02/2014 :</u> Recherche d'emploi Pôle Emploi 331 Faubourg de Montbéliard 70 400 HERICOURT	62 666 € (allocation nette annuelle)

3° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq dernières années :

Identification de l'employeur ou de la structure sociale d'emploi	Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
NEANT		

4° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination ou lors des cinq dernières années :

Identification de l'organisme public ou privé ou de la société	Description de l'activité	Rémunération ou gratification perçue
ADCH Faubourg de Montbéliard 70 400 HERICOURT	Président de l'association (formation – insertion)	Néant
HMS 17 Avenue Jean-Jaurès 70 400 HERICOURT	Président de l'association (association intermédiaire)	Néant
HSAP 17 Avenue Jean-Jaurès 70 400 HERICOURT	Président de l'association (aide à la personne)	Néant
Jardins du Mont Vaudois 20 rue Blaise Pascal 70 400 HERICOURT	Membre du CA (jardin de cocagne – chantier d'insertion)	Néant
Amis du Fort du Mont Vaudois 70 400 HERICOURT	Membre du CA (sauvegarde du patrimoine)	Néant

5° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination :

Identification de la société	Evaluation de la participation financière	Rémunération ou gratification perçue
SCI Le Petit Bois ZA de la Craye 25 110 AUTECHAUX	30 % des parts sociales	Néant
SARL BMC 6 rue du Petit Chanois 70 000 VESOUL	8,8 % des parts sociales	Néant
SARL 2GiP ZA des Combottes - BP 97 25 702 VALENTIGNEY	100 % des parts sociales	Néant (gérant non rémunéré)

6° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin :

Identification du conjoint, du partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou du concubin	Description de l'activité professionnelle
Néant	

7° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts :

Identification de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
ADCH (Association pour le Développement des Cantons d'Héricourt)	Formation pour adultes – Insertion professionnelle Président de la structure depuis juin 2014
HMS (Héricourt Multi Services)	Association Intermédiaire Président de la structure depuis septembre 2014
HSAP (Héricourt Services à la Personne)	Association d'Aide à la Personne Président de la structure depuis septembre 2014
Les Jardins du Mont Vaudois	Chantier d'Insertion membre du réseau Cocagne Administrateur d'avril 2014 à mai 2016 Président de la structure depuis mai 2016

8° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination :

Identification des fonctions et mandats électifs	Date de début et de fin de fonction et mandats électifs	Rémunérations, indemnités ou gratifications perçues
Maire de TREMOINS	depuis 15/03/2008 jusqu'en mars 2020	7 755 € Indemnité brute annuelle
Président du SIVU des 5 Communes du Pays d'Héricourt	depuis 09/05/2014 jusqu'en mars 2020	Néant
15^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt	depuis 16/04/2014 jusqu'en mars 2020	5 054 € Indemnité brute annuelle
Membre de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE du bassin de l'Allan	depuis 16/04/2014 jusqu'en mars 2020	Néant
Membre de la CLECT de la CCPH	depuis 09/05/2014 jusqu'en mars 2020	Néant
Conseiller Départemental Remplaçant du Canton Héricourt 2	depuis le 29/03/2015 jusqu'en mars 2021	Néant

9° Observations.

RAS

Il est enfin rappelé que le code pénal punit d'une peine de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait d'omettre de déclarer une partie substantielle de son patrimoine ou de fournir une évaluation mensongère de son patrimoine, et d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait de ne pas communiquer les informations et pièces utiles à l'exercice de la mission de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

Peuvent être prononcées, à titre complémentaire de la première de ces peines l'interdiction des droits civiques selon les modalités prévues aux articles 131-26 et 131-26-1 du code pénal, ainsi que l'interdiction d'exercer une fonction publique selon les modalités prévues à l'article 131-27 du même code.

Je soussigné : Grégoire GILLE

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration ;

Fait le 28 juin 2016

Signature :

